

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
JEUDI 18 AVRIL 2024 – 19 H 30**

PRÉSENTS : Nicolas REY – Jean-Jacques RAFFIN - Christophe VUILLEMIN - Gérard DUTEL - Véronique DEBERT - Guillaume GARIN - Pierre-Jean LAFFAY
ABSENT EXCUSÉ : Ghislaine DUPUY (*procuration à Nicolas REY*) – Sylvie GANGLOFF (*procuration à Nicolas REY*)
SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Jean-Jacques RAFFIN

Monsieur Nicolas REY, Premier Adjoint, ouvre la séance, par délégation et procuration données par Madame le Maire, absente.
Il invite le Conseil Municipal à approuver et signer le procès-verbal de la séance du 4 avril 2024 qui n'a pas suscité d'observations.
Il aborde ensuite l'ordre du jour de la présente séance.

1/TRAVAUX DU PONT SUR LE REGNAND – APPROBATION DU DOSSIER DE CONSULTATION DES ENTREPRISES (D.C.E.)

Monsieur Nicolas REY, Premier Adjoint, par délégation et procuration données par Madame le Maire, absente, rappelle la nécessité de procéder aux travaux sur le pont du Regnard, route de Montcellier, à réaliser dans la période de mai à octobre 2024, suite à son effondrement en 2023. Le maître d'œuvre, GINGER, vient de transmettre le dossier de consultation des entreprises comportant les pièces réglementaires (acte d'engagement ; cahier des clauses administratives paritaires ; règlement de consultation ; cahier des clauses techniques particulières ; détail quantitatif estimatif ; dossier de plans – dossier loi sur l'eau), qu'il convient de valider avant publicité sur la plateforme des marchés publics du Conseil Départemental de la Loire :

<http://www.loire.fr/e-marchespublics>

La date limite de la remise dématérialisée des offres est fixée au **vendredi 17 mai 2024 – 19 H**

Monsieur Christophe VUILLEMIN quitte la salle, ne pouvant participer au vote.

Oùï cet exposé et après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- ✓ **APPROUVE le dossier de consultation des entreprises présenté par le maître d'œuvre GINGER, concernant les travaux de démolition et reconstruction du pont sur le Regnard, route de Montcellier ;**
- ✓ **CHARGE Monsieur Nicolas REY de faire procéder à la mise en ligne de l'avis d'appel public à la concurrence sur la plateforme désignée ci-dessus ainsi que dans les journaux réglementaires.**

Commentaires :

Monsieur Jean-Jacques RAFFIN précise que les clôtures provisoires des parcelles agricoles impactées par le chantier sont demandées avec piquets en bois et trois rangées de barbelés.

2/ TRAVAUX DU PONT SUR LE REGNAND – DÉSIGNATION DU COORDINATEUR DE SÉCURITÉ ET PROTECTION DE LA SANTÉ (C.S.P.S.)

Monsieur Nicolas REY, Premier Adjoint, par délégation et procuration données par Madame le Maire, absente, rappelle la nécessité de désigner un coordinateur de sécurité et de protection de la santé (C.S.P.S.) pour les missions en phase conception et en phase réalisation du chantier de démolition et de reconstruction du pont sur le Regnand, route de Montcellier. Après consultation, les propositions suivantes nous sont parvenues :

	PHASE CONCEPTION	PHASE RÉALISATION	TOTAL HT
ROYER CSPS 626 route de cerveau 42320 CELLIEU	621 € (11 H ½)	2.133 € (39 H ½) 8 visites de chantier + compte-rendu au MOE, aux entreprises...	2.754 €
QUALICONSULT Le cinépôle – bât. B 182 avenue du Stade 42170 ST JUST ST RAMBERT	506,25 €	1.125 € 4 visites de chantier	1.631,25 €
SOCOTEC St Etienne-Roanne 1 rue de la Logistique 42951 SAINT ETIENNE	450 €	900 € 2 visites de chantier	1.350 € + 510 € le mois supplémentaire de chantier

Oùï cet exposé et après en avoir délibéré, le conseil municipal à 7 voix pour - 1 abstention - 1 voix contre :

- ✓ **DÉSIGNE ROYER CSPS pour assurer la mission C.S.P.S. pour les travaux à effectuer sur le Pont sur le Regnand, mission s'élevant à 2.754 € HT ;**
- ✓ **CONSIDÈRE la proposition particulièrement sérieuse eu égard au nombre de visites in situ, du fait d'un chantier « à risques », pour lequel un suivi régulier et rigoureux de la sécurité des ouvriers s'impose ;**
- ✓ **AUTORISE Monsieur Nicolas REY à signer les documents afférents à la mission précitée.**

Commentaires :

Monsieur Christophe VUILLEMIN informe de la dangerosité du chantier (risques d'enfouissement, d'effondrement...) ; ce chantier doit être contrôlé très régulièrement afin de s'assurer qu'aucun intervenant n'encourt de risques.

Monsieur Nicolas REY a proposé un tour de table, après exposé fait des risques inhérents à ce type de travaux.

Bien que plus élevée, c'est donc la mission proposée par ROYER CSPS qui est choisie (7 voix POUR – 1 ABSTENTION - 1 voix CONTRE) ; en effet, le nombre de visites prévues garantit un bon suivi de l'exécution des travaux et de ce fait, la sécurisation optimale des ouvriers sur site. Cet aspect est rassurant pour la commune, Maître d'Ouvrage.

3/ QUESTIONS DIVERSES

- **Vente de la zone artisanale** : Monsieur Nicolas REY, Premier Adjoint, fait part de la réunion qu'il a organisée avec Madame Sylvie GANGLOFF, conseillère municipale, vendredi 12 avril en Mairie, à laquelle participaient Messieurs FARJOT, IACOVELLA et Maître Frédéric FERRAND, avocat-conseil.
Des échanges enrichissants et intéressants ont eu lieu.
Il en ressort une volonté de chaque acquéreur de voir se concrétiser la vente. Les termes de la servitude de passage de la partie destinée à l'EURL Garage FARJOT, au bénéfice de la SAS La Rumeur Libre, seront discutés et rédigés à l'Office Notarial en présence des intéressés, et ce afin d'avancer tous ensemble sur le dossier jusqu'à sa finalisation.
- **Salle d'animation rurale** : Monsieur Nicolas REY informe des points suivants sur les travaux :
 - Le nettoyage du sol a été réalisé mercredi 17 avril ;
 - La signalétique extérieure a été posée ;
 - L'entreprise SUPER a rebouché les bas de pente par des grilles anti-nuisibles ; les points de rouille constatés sur les tôles galva situées au niveau des trames de ventilation, au faîtage, proviendraient de limaille qu'il convient de surveiller ;
 - La fuite antérieurement constatée à l'angle nord-ouest est à surveiller en fonction du sens du vent lorsqu'il pleut ;
 - L'entreprise ACTM revient lundi 22 avril pour toutes les finitions ;
 - L'entreprise AUBONNET n'est pas encore venue terminer les finitions lui incombant ;
 - Le radian qui fait du bruit doit être vu par l'entreprise DESBENOÎT ;
 - Bertrand MUSELLE doit intervenir pour l'alarme incendie ;
 - La peinture intérieure est en cours par notre service technique ;
 - **Autres** : les « stop-chute » des panneaux de basket doivent être changés ; la Fédération de Basket a fait remarquer que les panneaux seront à remplacer. Une protection du bar est à réfléchir quant à l'utilisation du jeu de boules. Le tracé du terrain de basket s'efface dans la zone à proximité du bar.
- **Chemin de Montmain** : Monsieur Jean-Jacques RAFFIN, deuxième Adjoint, délégué à la Voirie, signale que l'entreprise EUROVIA a terminé sa prestation.
- **Critérium du Dauphiné Libéré** : Monsieur Nicolas REY fait part de la réunion avec Monsieur Gérard DUTEL, conseiller municipal, où il a été convenu de demander à la mairie de Mably, le prêt de décorations relatives au cyclisme. Une réflexion est en cours avec Pierre DUTHEL pour mettre en valeur la commune dans son pré ; également avec le R.P.I. de Saint Cyr/Sainte Colombe et la mairie de Saint Cyr pour organiser une journée sur le thème du cyclisme et ainsi parer au problème du transport scolaire de 11 H 30 puisque les coureurs passeront à ce moment-là.
- **Points d'apports volontaires** : ceux situés en haut de l'allée du Château, dans la courbe, sont jugés gênants pour la bonne visibilité des automobilistes. Monsieur Jean-Jacques RAFFIN propose leur installation derrière le cimetière ; Monsieur Nicolas REY va prendre contact avec la C.C.F.E., pour définir un nouvel emplacement.

- **L'association Boule Monplaisir** a effectué le nettoyage du mur de soutènement des jeux extérieurs ; le Conseil Municipal tient à souligner l'investissement des bénévoles soucieux du bon entretien des équipements communaux.
- **Élections européennes** : scrutin à un seul tour, dimanche 9 juin 2024 de 8 H à 18 H. les panneaux d'affichage devront impérativement être installés pour le lundi 27 mai – 0 H.
- **Parcelle communale A 341** : Monsieur Guillaume GARIN fait part de la relance d'un riverain quant à sa demande d'acquisition de la parcelle *précitée*. Une réflexion est à mener ; une décision sera prise lors de la prochaine séance du Conseil Municipal.

Prochaine séance : à déterminer

Fin de la séance : 21 H 10